

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.245

Zac gare :
présentation du bilan
de la concertation

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Françoise COUTANT, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Françoise LAMANT à Philippe LAVAUD, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET

ZAC GARE : PRESENTATION DU BILAN DE LA CONCERTATION
--

Par délibération n°149 du 10 juillet 2008, le conseil communautaire a défini les modalités de concertation concernant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Gare permettant aux habitants, aux personnes concernées, aux associations et aux partenaires institutionnels d'émettre leur avis.

Cette concertation s'est déroulée du 1er janvier 2009 au 15 octobre 2009.

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été mises en place :

- La publication d'articles et la tenue de conférences de presse à l'issue des réunions importantes de travail sur le projet des 21 janvier 2009, 30 mars 2009 et 17 juin 2009 ;
- Une exposition dans le hall du siège de la communauté l'agglomération du Grand Angoulême ou sur les lieux des réunions publiques du 1er septembre au 15 octobre 2009.

Six réunions publiques ont été organisées à :

- Angoulême, salle Franquin le 16 septembre 2009 à 19h00 ;
- Saint-Yrieix-sur Charente, salle de La Combe le 24 septembre 2009 à 19h00 ;
- Ruelle-sur-Touvre, au Théâtre le 25 septembre 2009 à 19h00 ;
- Soyaux, à l'Espace Matisse le 29 septembre 2009 à 19h00 ;
- Saint Michel, salle des fêtes le 2 octobre à 19h00 ;
- Gond-Pontouvre, salle du Temps Libre le 13 octobre à 19h00.

Le public a été informé au préalable de ces réunions par des tracts distribués dans les boîtes aux lettres, une campagne d'affichage à la gare et sur les panneaux d'affichage public. Les institutions (Etat, Département, Région Poitou-Charentes, RFF, SNCF, ville d'Angoulême, Chambre de commerce et l'industrie et conseil de développement de l'agglomération) ont été conviées à l'ensemble des réunions publiques ainsi que les associations suivantes : Réussir Angoulême Gare, Charente Nature, Vélocité de l'Angoumois, Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports, Association des commerçants, Association des loueurs de voitures, Association des taxis.

- Des registres ont été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'exposition, sur le lieu de la réunion, au siège de la communauté d'agglomération et au siège de la mairie dans la semaine suivant la réunion publique.
- Des articles présentant les enjeux du projet et ses éléments principaux ont été publiés dans le bulletin municipal d'Angoulême et des articles et conférences de presse ont permis une diffusion large des éléments du projet Z.A.C. Gare.
- Une adresse mail a été ouverte de façon à permettre l'inscription dématérialisée d'observations du 1er septembre 2009 au 15 octobre 2009.

Plus de 250 personnes ont participé aux réunions ou ont laissé des observations écrites.

La communauté d'agglomération, la ville d'Angoulême ainsi que le département de la Charente ont ainsi affiché leur volonté commune de porter ce projet de restructuration du cœur de l'agglomération et de conforter le pôle d'échange de la gare d'Angoulême en tant que pôle majeur à l'échelle de l'agglomération, du S.C.o.T. et de l'ensemble de la Charente.

Vous trouverez ci-après les principales observations et remarques qui peuvent être classées en trois groupes ainsi que les réponses pouvant y être apportées :

1. Remarques d'ordre général portant sur l'urbanisme du projet mais plus largement de son articulation avec le reste du territoire :

- Les inquiétudes portant sur le juste calibrage de l'ambition du projet par rapport au contexte actuel et futur (démographie, activité économique, coût résiduel public) ;
- La nécessité d'articuler le projet de Z.A.C. Gare avec le reste de la ville, le plateau et l'axe de la Charente en particulier ;
- Des demandes d'articuler les nouvelles opérations de logement en fonction de besoins avérés pour ne pas perturber le marché immobilier de l'agglomération qui est peu tendu ;
- Des questionnements sur la typologie des équipements hôteliers qui s'installeraient à proximité du centre d'affaires (catégorie des établissements, établissements spécifiques, auberge de jeunesse,...) ;
- Des questions et doutes portant sur la pertinence de réserver une assiette foncière aussi importante en cœur de projet à un projet d'archives départementales dont la programmation n'est pas actée et des questions sur la nature de l'équipement prévu.

2. Remarques portant sur l'organisation du pôle d'échange et le niveau des différents services de transports offerts :

- Le questionnement sur le choix de franchissement retenu pour le faisceau ferroviaire sachant qu'un embryon de souterrain existe déjà dans la gare actuelle ;
- Le souhait d'articuler mieux l'offre de service transports en commun et les transports ferroviaires passagers, notamment en créant de nouveaux services de bus permettant les correspondances avec les premiers et derniers trains, en s'appuyant sur une billettique inter-opérable ;
- Des inquiétudes sur la qualité future de la desserte des TGV et l'évolution de la desserte des TER ;
- Le souhait d'organiser les circulations douces vers la Charente et autour du pôle d'échange ;
- Le souhait que les cessions d'espaces ferroviaires pour le projet urbain n'obèrent pas le futur développement fret et passager par une diminution excessive des espaces ferroviaires disponibles sur la gare d'Angoulême ;
- Le souhait que le positionnement de la passerelle et la typologie des aménagements retenus permettent une amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux équipements du pôle ferroviaire ;
- Des questions sur la typologie architecturale de la passerelle (passerelle fonctionnelle, passerelle immeuble de service ou passerelle comme geste architectural catalysant une signature du site d'Angoulême et un appel à découvrir les atouts et le dynamisme du territoire).

3. Remarques centrées sur l'évolution interne du quartier :

- Le souhait d'avoir un développement d'activités commerciales qui respecte les activités préexistantes ;
- Les demandes sur le fonctionnement des circulations vers le quartier et depuis le quartier notamment en lien avec les nouvelles activités créées sur le secteur de l'Houmeau (médiathèque, commerces, activités et transit voyageurs induits par l'ouverture de la gare à l'ouest) ;

- Des inquiétudes sur les évolutions de la mixité sociale au sein du quartier au terme du projet de création du pôle tertiaire et du centre d'affaires qui attirera des populations nouvelles et différentes en proximité de l'hôtel ;
- Des questionnements sur l'offre de services publics qui sera présente dans le secteur en réponse aux besoins de la population qui viendra sur ce secteur, nœud de mobilité en cœur d'agglomération (maison des associations, pôle de services publics,...) ;
- Des interrogations sur la typologie des aménagements prévus (raccordement haut-débit, accès par voie enterrée aux infrastructures ferroviaires et militaires) ;
- Des demandes de précision sur l'offre de stationnement (parkings résidentiels et offre de stationnement induite par le projet) et sur la gestion des flux sur le secteur de l'Houmeau, et sur les modalités de mise à double sens des rues de Paris et Papin ;
- Des questions particulières et inquiétudes sur le devenir de certaines propriétés privées comprises dans le projet et sur le fonctionnement futur de l'accès au groupe scolaire école et collège de Ste Marthe de Chavagne.

Réponses / Précisions :

Les premières remarques touchent le cœur de l'action publique en matière d'aménagement du territoire où l'enjeu consiste souvent à injecter un minimum de moyens publics pour générer un effet levier sur le développement du territoire afin de favoriser l'émergence de projets complémentaires d'initiative privée au sein d'un projet global cohérent. L'ambition du projet constitue donc un projet politique de plein droit.

Le calendrier de réalisation de la Z.A.C. est alors régulé par les cessions qui traduisent l'adhésion des partenaires privés à cet aménagement. La cohérence globale du projet avec le reste du territoire sera étudiée dans le cadre d'une réflexion transversale conduite par la ville d'Angoulême sur un périmètre beaucoup plus large englobant a minima les 3 projets de Z.A.C. à l'étude actuellement (Z.A.C. EDF, Z.A.C. Rives de Charente, Z.A.C. Gare). La question des archives départementales sera précisée en accord avec le Département avant l'arrêt définitif du programme de réalisation.

Le pôle d'échange est l'élément déterminant et structurant de l'ensemble du projet. Sa conception sera optimisée avec :

- le report d'une partie des flux véhicules particuliers sur le secteur ouest ;
- la priorité aux transports en commun et à l'intermodalité autocars sur le parvis est ;
- l'accessibilité pour tous aux quais ;
- l'articulation avec les circulations douces tant à l'ouest vers la Charente qu'à l'est vers le centre d'Angoulême ou le reste de l'agglomération ;
- la prise en compte des besoins de dépose minute et de desserte taxis ;
- la création d'un pôle éco mobilité avec véhicules électriques et vélos, parkings vélos et véhicules particuliers longue et courte durée ;
- l'implantation d'une antenne billettique à l'ouest ;
- la reprise du bâtiment voyageurs à l'est.

Toutefois l'optimisation de son fonctionnement dépendra, entre autres, de l'offre de service sur chacun des modes de déplacement et ne peut pas être réglée dans le cadre du projet de la Z.A.C..

Le choix de la mise en place d'un projet de billettique interopérable sur Angoulême et d'équipement d'information multimodale attestent de la volonté de l'ensemble des acteurs du transport de révolutionner la mobilité autour du pôle d'échange d'Angoulême.

La convention de maintien de la qualité de desserte d'Angoulême par les TGV, la restructuration des transports urbains autour d'un site propre actuellement en préparation (étude EGIS mobilité), les réflexions relatives au Plan de déplacement urbain (PDU) œuvrant à la cohérence globale des déplacements dans l'agglomération sont autant d'éléments qui garantiront des services de transport performants et adaptés autour du futur pôle d'échange.

Le positionnement définitif de la passerelle n'est pas arrêté mais les deux solutions à l'étude améliorent significativement le fonctionnement du pôle d'échange et l'accessibilité aux quais :

- La solution sud présente un lien tissu urbain - pôle d'échange beaucoup plus lisible et fonctionnel et améliore significativement l'accessibilité aux quais pour tous par rapport à l'état actuel.
- Si la solution nord répond mal à l'accessibilité urbaine du pôle d'échange et n'offre aucune lisibilité urbaine (masquée entre le bâtiment voyageur et le parking silo Effia) au plan strictement ferroviaire (TGV doubles-rames), elle semble plus fonctionnelle pour les usagers qui arrivent via l'actuel bâtiment voyageurs.

Le positionnement définitif sera arrêté lors de la validation du projet de réalisation. La solution de prolongement du souterrain a été étudiée puis abandonnée tant pour raisons techniques que financières. Il semble souhaitable que la passerelle, qui sera le premier élément visuel pour tous les voyageurs découvrant Angoulême depuis le train, soit un signe visuel fort et contribue à faire découvrir le site pour ceux qui l'utiliseront.

Par conséquent la solution de la passerelle immeuble de bureau ne semble pas devoir être retenue.

Le périmètre ferroviaire cessible est le périmètre validé par les partenaires ferroviaires dans leur courrier du 30 juin 2009 qui a servi de base à l'élaboration du programme de reconstitutions ferroviaires. Ce programme a été élaboré par l'ensemble des partenaires ferroviaires de façon à maintenir les potentialités de développement du site d'Angoulême tant sur la plan le fret que sur le plan des transports voyageurs en TER ou TGV et sa capacité de fonctionnement sous l'angle de la sécurité nationale.

Le projet d'aménagement du quartier ouest de l'Houmeau devrait contribuer à renouveler le quartier en lien avec son histoire tant par la création de logements que par le développement de nouvelles activités pour remplacer celles aujourd'hui disparues.

Ainsi le centre d'affaires et les structures hôtelières l'accompagnant ont pour objectif de redynamiser l'activité autour du pôle d'échange en s'appuyant sur son existence même. Cette opération a vocation à générer une nouvelle diversité fonctionnelle sur le quartier pour attirer ensuite d'autres activités tertiaires créatrices d'emploi. L'existence du pôle d'affaires ne remettra pas en cause la mixité sociale du quartier qui sera assurée notamment par la part de logements sociaux imposée dans le programme (25%). L'habitat développé respectera la qualité architecturale du quartier notamment en s'appuyant sur le règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) là où il s'impose et sur des prescriptions architecturales et paysagères ailleurs.

Les questions de circulation seront traitées avec soin et les aménagements spécifiques nécessaires arrêtés dans le programme de réalisation.

Cette procédure de concertation étant conforme à la délibération initiale en précisant les modalités,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments du bilan de la concertation préalable à la création de la Z.A.C. Gare du Grand Angoulême présentés ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE (1 ABSTENTION),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 décembre 2009	<u>Affiché le :</u> 15 décembre 2009